



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
-0-0-0-0-
ARRÊTÉ
portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de Jou-Sous-Monjou lieu-dit: Peyre
Route Départementale n° 57 (hors agglomération)**
Objet : Route fermée à la suite d'un éboulement de terrain

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation M. le Maire de Jou-Sous-Monjou en date du 16/01/2026

Vu la consultation de M. le Maire de Raulhac en date du 15/01/2026

Vu la consultation du service des transports en date du 15 janvier 2026

Considérant que suite à un éboulement de terrain, il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 19 janvier 2026 et jusqu'à la fin des travaux de stabilisation du glissement de terrain, la Route Départementale n° 57 sera fermée à la circulation entre le PR 15 et le PR 16.

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD57, 990 via 59.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le CRD de Vic sur Cère

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le CRD de Vic sur Cère..

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique 57
- M. le Maire de Jou-Sous-Monjou

Chargez chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

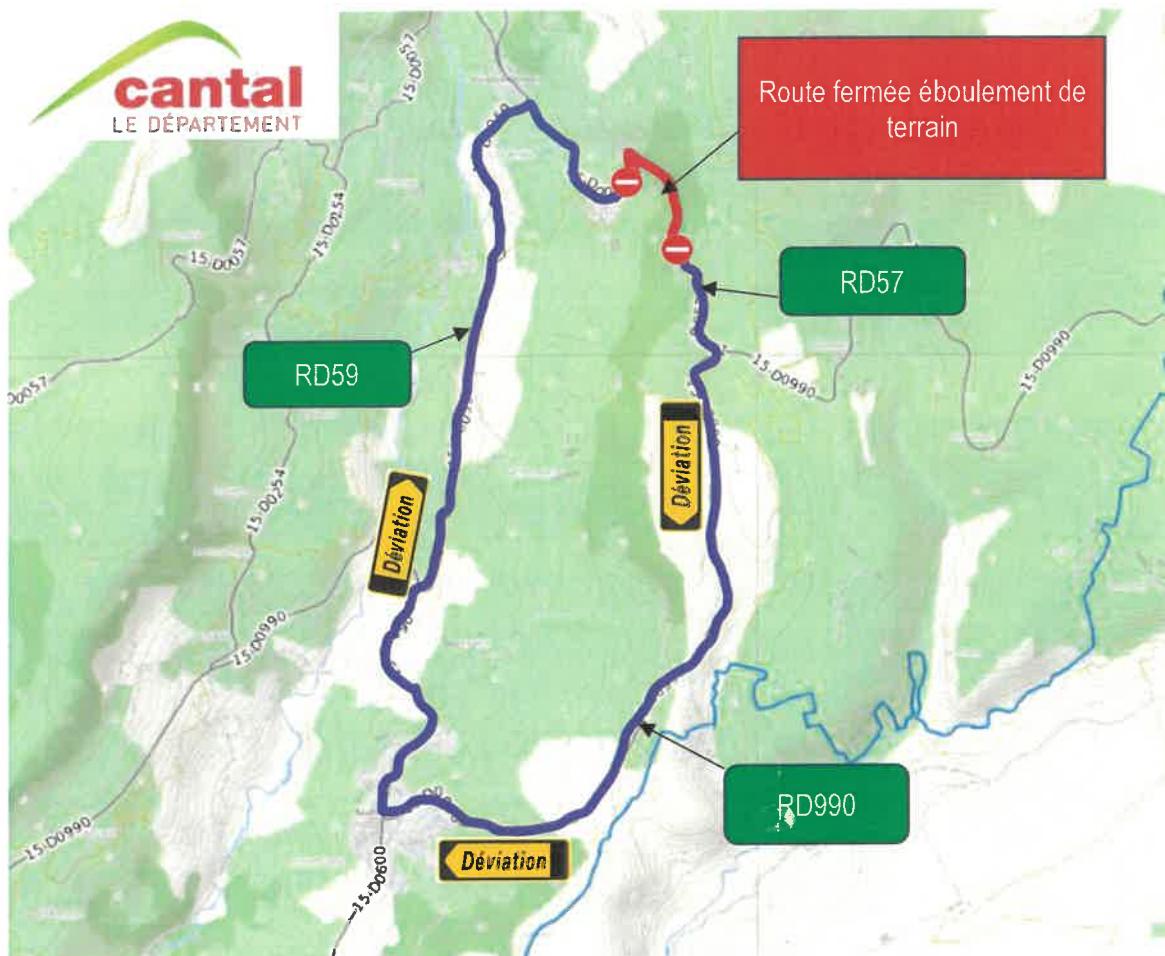
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 16/01/2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE



Isabelle Brasquies-Pautaire

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 16 janvier 2026 11:24
À: Mairie JOU SOUS MONJOU
Objet: Avis Maire déviation RD 57
Pièces jointes: Plan.pdf; Jou sous Monjou.doc

Bonjour

Ci-joint Avis Maire à me retourner signé, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT

*Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr*



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: jeudi 15 janvier 2026 16:08
À: Mairie RAULHAC
Objet: Avis Maire déviation RD 57
Pièces jointes: Plan.docx; 4 Avis Maire - Raulhac.doc

Bonjour

Ci-joint Avis Maire à me retourner signé, pour une déviation sur votre commune.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT
Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement n'imprimez ce mail que si nécessaire

Isabelle Brasquies-Pautaire

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: jeudi 15 janvier 2026 16:12
À: transports15@auvergnerhonealpes.fr
Objet: Avis déviation RD 57
Pièces jointes: 4 Demande d'avis service des transports .doc; Plan.docx

Bonjour

Ci-joint Avis à me retourner signé, pour une déviation.

PJ : plans de déviation

Cordialement.

David ESCASSUT
Agent technique de gestion du domaine public
Mission Exploitation Réglementation Labo Routier
Service Entretien Exploitation et Réglementation
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 46 21 25
descassut@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire